

Règlement de fonctionnement – Atelier "Graines d'étoiles"

Table des matières

But de l'atelier	2
1. Critères d'admission et d'inscription.....	2
2. Horaires et jours d'ouverture.....	2
3. Sécurité	3
4. Absences	3
5. Santé	3
6. Médicaments	3
7. Assurance et responsabilités.....	4
8. Écolage et facturation.....	4
9. Inscriptions et engagement.....	5
10. Résiliation.....	5
11. Collation et alimentation.....	5
12. Anniversaires.....	5
13. Photos et cahier de vie	6
Engagement du représentant légal.....	6

But de l'atelier

L'Atelier Graines d'étoiles accueille les enfants de 2 ans et demi à 6 ans dans un cadre chaleureux, bienveillant et adapté à leur rythme.

Notre mission est d'offrir à chaque enfant un environnement sécurisant et stimulant, où il peut s'épanouir pleinement, développer sa confiance en lui et tisser des liens harmonieux avec les autres.

Encadrés par deux assistantes socio-éducatives diplômées, les enfants découvrent le plaisir d'apprendre, de créer et de partager, à travers des activités variées favorisant la socialisation, l'autonomie, la coopération et la créativité.

Nous veillons à valoriser la curiosité naturelle de l'enfant, à encourager son expression personnelle et à nourrir son imaginaire, afin de l'accompagner dans ses premiers pas vers le monde scolaire et social.

L'atelier accueille les enfants de manière régulière ou occasionnelle, offrant aux familles une solution de garde flexible, sécurisante et adaptée à l'éveil de l'enfant.

1. Critères d'admission et d'inscription

- **Formulaire d'inscription dûment complété et règlement signé.**
- Entretien d'admission obligatoire.
- **Le paiement des frais d'inscription (60 CHF)** non remboursables, fait office de contrat et permet de garantir la place réservée pour l'enfant.
- Accueils de dépannage possibles (selon disponibilités) : **40 CHF / demi-journée ou 15 CHF / heure.**

2. Horaires et jours d'ouverture

- Horaires : **07h45–12h00 et 13h15–17h30.**

Merci de respecter ces horaires et de ne pas venir avant ou après ceux-ci. Tout dépôt en avance ou retrait tardif de votre enfant hors de ces horaires entraînera une **facturation supplémentaire.**

- Ouvertures pendant les vacances (*incluses dans le tarif*) :
- **1 semaine en automne**
- **1 semaine à Pâques**
- **1 semaine en été**

Matériel à apporter

- **Pantoufles ou chaussettes antidérapantes nommées**
- **Vêtements de rechange**
- **Couches et lingettes si nécessaire**
- **Collation saine**
- Doudou accepté comme objet transitionnel
- Les jouets personnels peuvent être apportés, mais **l'atelier décline toute responsabilité en cas de perte, d'échange ou de détérioration.**

3. Sécurité

- L'enfant doit toujours être accompagné par un adulte lors de son arrivée et de son départ de l'atelier.
- **L'enfant ne peut en aucun cas arriver ou repartir seul.**
- Par défaut, seuls les parents ou les personnes indiquées dans le formulaire d'inscription sont autorisés à venir chercher l'enfant.
- Si une personne tierce (*en dehors de la liste autorisée*) doit venir chercher l'enfant, les parents doivent impérativement en informer l'atelier à l'avance, en communiquant son nom et prénom.
- **Une pièce d'identité officielle sera systématiquement demandée.**
- **En aucun cas, l'atelier ne laissera partir un enfant avec une personne dont le nom ne figure pas sur la liste fournie ou qui n'a pas été annoncée par les parents.**
- **Dès que l'enfant est remis aux parents ou à la personne désignée, il est sous leur responsabilité et la responsabilité de l'atelier cesse immédiatement.**
- L'atelier se réserve le droit de refuser la remise d'un enfant si un doute subsiste sur l'identité ou la capacité de la personne à assurer sa sécurité.
- En cas de sortie exceptionnel (apéritif, pique-nique) avec les parents et le jardin d'enfants, **les enfants sont sous la surveillance et responsabilité de leurs parents et non celle du jardin d'enfants.**

4. Absences

- **Signalement avant 09h00 (matin) ou 14h00 (après-midi)** au 078 236 36 57.
- Absences non annoncées : les parents seront contactés.
- **Les absences ne donnent lieu à aucun remboursement ni remplacement.**
- En cas de maladie ou d'accident, un maximum de 5 jours par an peut être récupéré, selon les disponibilités de l'atelier.

5. Santé

- **Aucun remboursement en cas de fermeture sanitaire (pandémie, décision officielle).**
- **Aucun remboursement en cas de quarantaine (structure ou foyer).**
- **Enfants fiévreux (>38°C), malades ou épuisés doivent rester à la maison.**
- **Le personnel peut refuser un enfant malade et demander un certificat médical.**
- En cas d'urgence, accident demandant l'avis d'un médecin, les parents seront appelés. À défaut, les services d'urgence interviendront (frais à la charge des parents).
- Pour les petits accidents bénins (égratignures, petits chocs), un pansement ou un soin de premier secours est effectué sur place et les parents en sont informés.
- En cas de force majeure (intempéries, panne de bâtiment, problème technique, décision cantonale ou fédérale), l'atelier peut être amené à fermer temporairement sans que cela donne droit à remboursement.

6. Médicaments

- **Aucun médicament n'est administré par le personnel.**

7. Assurance et responsabilités

- Chaque enfant doit être couvert par une assurance maladie (LAMal), une assurance accident et une responsabilité civile (RC).
- L'atelier décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration d'objets personnels.

8. Écolage et facturation

- L'écolage est facturé mensuellement sur 12 mois (août à juillet). **Paiement exigé avant le 7 de chaque mois.**
- Le mois de juillet est inclus dans le calcul des mensualités.
- Toute inscription en cours de mois est facturée au mois complet.
- Chaque famille reçoit une QR-facture (QR-code). Les parents doivent entrer eux-mêmes le montant indiqué dans le contrat. Le même QR-code est valable toute l'année.
- Les familles sont encouragées à mettre en place un ordre permanent afin de garantir un paiement ponctuel.

Retards de paiement et rappels

- **Un 1er rappel écrit est adressé si le paiement n'a pas été payé (+10 CHF de frais).**
- **Un 2^e rappel peut suivre (+20 CHF de frais).**
- Tous les frais de rappel et de procédure sont à la charge des parents.
- Après deux rappels restés sans effet, une sommation formelle est envoyée fixant un dernier délai.
- **En cas de non-paiement persistant, une exclusion définitive peut être prononcée.**

Tarifs mensuels (par enfant) (*Calculés sur 12 mois, à payer d'août à juillet*)

Demi-journées / semaine	Prix par mois	Prix par demi-journée
1	140 CHF	35.00 CHF
2	270 CHF	33.75 CHF
3	390 CHF	32.50 CHF
4	500 CHF	31.25 CHF
5	600 CHF	30.00 CHF
6	690 CHF	28.75 CHF
7	770 CHF	27.50 CHF
8	840 CHF	26.25 CHF
9	900 CHF	25.00 CHF
10	950 CHF	23.75 CHF

Une tarification familiale mutualisée est appliquée pour un tarif dégressif

9. Inscriptions et engagement

- **Inscription valable pour l'année scolaire (septembre à juillet).**
- **Place confirmée uniquement après réception du formulaire, signature du règlement et paiement des frais d'inscription.**
- Inscriptions traitées par ordre d'arrivée.
- **Montant annuel forfaitaire réparti sur 12 mensualités fixes (septembre–août), indépendamment des absences.**
- **Retards répétés : facturation supplémentaire**
- **La direction peut suspendre ou résilier le contrat d'un enfant mettant en danger autrui ou en cas de non-respect du règlement.**
- Les conditions spécifiques liées au dépôt du formulaire d'inscription (frais d'inscription, désistement avant le début de la fréquentation) figurent sur le formulaire signé par les parents et font partie intégrante du contrat.

10. Résiliation

- **Engagement pour l'année scolaire complète (septembre–juillet).**
- **Résiliation possible uniquement par écrit avec 2 mois de préavis et jusqu'au 31 mars au plus tard.**
- **Passé cette date : engagement maintenu jusqu'à fin juillet, mensualités dues même si l'enfant ne fréquente plus l'atelier.**
- **Aucun remboursement ou tarif réduit pour fréquentation partielle/irrégulière.**

11. Collation et alimentation

- **Une collation doit être apportée par les parents à chaque fréquentation**
- Elle peut être composée de petits pains, biscuits simples, fruits, légumes ou autres encas adaptés aux enfants.
- Dans la mesure du possible, merci d'inclure un fruit ou un légume afin d'encourager de bonnes habitudes alimentaires.
- **Les boissons sucrées, chips et bonbons ne sont pas acceptés.**
- **L'atelier propose uniquement de l'eau comme boisson.**
- Au petit déjeuner, l'atelier peut proposer du pain, avec miel ou confiture.
- En cas d'allergie ou d'intolérance au pain, merci aux parents de fournir une alternative adaptée pour leur enfant.

12. Anniversaires

- Les anniversaires des enfants peuvent être fêtés à l'atelier de manière simple et conviviale.
- Les parents peuvent, s'ils le souhaitent, apporter une collation à partager : petits pains, fruits, une branche de chocolat ou un gâteau d'anniversaire.
- **Merci d'avertir l'équipe au minimum une semaine à l'avance** afin d'organiser la fête et de l'intégrer au moment du goûter.
- **Pour des raisons d'allergie, les produits contenant des cacahuètes ou fruits à coque ne sont pas acceptés.**

13. Photos et cahier de vie

- Des photos des enfants peuvent être prises durant certaines activités afin de constituer un cahier de vie retraçant quelques moments de leur quotidien à l'atelier.
- **Ces photos sont utilisées exclusivement à usage interne et ne seront en aucun cas diffusées sur le site internet de l'atelier, ni sur les réseaux sociaux, ni dans tout autre support public.**
- Les parents auront accès au cahier de vie de leur enfant, qui constitue un souvenir personnalisé de son passage à l'atelier.
- Les photos sont prises à l'aide des téléphones professionnels de l'équipe et **sont immédiatement supprimées une fois intégrées dans le cahier de vie.**
- Si ce point ne vous convient pas, merci de le signaler à l'équipe par écrit (par e-mail).

Engagement du représentant légal

Par ma signature, je déclare :

- avoir pris connaissance du présent règlement et du tableau des tarifs,
- **accepter sans réserve les conditions d'accueil, de facturation (12x par an – août à juillet compris) et de résiliation,**
- comprendre que **le formulaire d'inscription signé + le présent règlement signé font office de contrat,**
- reconnaître que **le paiement des frais d'inscription (60 CHF) confirme la place réservée et valide le contrat** avec l'Atelier Graines d'étoiles,
- attester avoir lu et accepté le présent règlement, qui fait office de contrat.
- **avoir pris connaissance des frais supplémentaires si dépôt avant ou après horaires.**

Signature du représentant légal 1

Nom, prénom : _____

Signature : _____

Date et lieu : _____

Signature du représentant légal 2

Nom, prénom : _____

Signature : _____

Date et lieu : _____

 Adresse : Rue des Granges 14, 2300 La Chaux-de-Fonds

 Téléphone : 078 236 36 57

 E-mail : info@atelier-grainesdetoiles.ch

 Site web : atelier-grainesdetoiles.ch